



*(La version française suit le texte anglais)*

Dear Participants,

On November 14, 2022, the Environmental Protection Agency (EPA) has published a letter to their stakeholders to present a proposal to sunset the ENERGY STAR® specifications for lamps, luminaires, and ceiling fan light kits at the end of 2024. New certifications for these products would stop at the end of 2023.

EPA recognizes the significant contributions of ENERGY STAR lighting stakeholders over the past two decades and is committed to carefully considering all input, particularly with respect to timing. EPA requests feedback on their proposal by **January 6, 2023** at [lighting@energystar.gov](mailto:lighting@energystar.gov).

The ENERGY STAR label for lighting and the specifications associated with the products in this category have been an amazing success story.

Reasons to sunset instead of revising the specifications:

- Additional, cost-effective efficiency gains are not available or anticipated.
- A standard exists or is forthcoming at the current ENERGY STAR level that will serve as a backstop so efficiency gains are maintained.
- The market has evolved such that the product type is being discontinued
- For residential lighting products, it is anticipated that, in addition to the backstop, upcoming new efficiency standards will capture the bulk of existing cost-effective efficiency gains.
- On May 9, 2022, the U.S. Department of Energy (DOE) published final rules pertaining to [definitions](#) and [standards](#) for General Service Lamps, and their [policy](#) for the enforcement of the 45 lumen-per-watt backstop. Consistent with the definitions for covered products, the backstop and anticipated new standards cover the vast majority of the lamps on the U.S. market.
- The backstop and anticipated new standards cover the vast majority of the lamps on the U.S. market (an amendment scheduled for 2023 should cover the same products in Canada). Further, to the extent that a significant amount of luminaire and light kit certifications and shipments

involve screw-based sockets, the lamp standards represent a new baseline and backstop for fixtures as well.

- Utility programs have been a powerful driver for the uptake of ENERGY STAR certified lighting for two decades, delivering much needed long term energy savings to their customers through cost-effective rebates. In recent years, utility programs have been declining in anticipation of forthcoming federal standards, and with the backstop triggered, the new baseline for lighting will make it difficult for utility programs to justify continuing their rebates.

In light of the market considerations driving this sunset proposal, EPA also plans to remove lighting requirements from the ENERGY STAR specifications for ceiling fans and ventilation fans. These changes would be effective, in alignment with DOE's backstop enforcement timeline, at the end of July 2023.

EPA values stakeholder feedback on this proposal. Stakeholders who have any questions or want to discuss their plans to discontinue labeling may contact [lighting@energystar.gov](mailto:lighting@energystar.gov).

In closing, EPA and ENERGY STAR Canada appreciate the efforts of all lighting stakeholders to advance a cleaner environment through the ENERGY STAR Program in both countries and applaud your success in moving the market towards greater energy efficiency. Thank you!

Sincerely,

The ENERGY STAR Canada team

---

Cher participant,

Le 14 novembre 2022, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) a publié une lettre à l'intention de ses parties prenantes afin de présenter une proposition visant à supprimer les spécifications ENERGY STAR® pour les lampes, les luminaires et les kits d'éclairage des ventilateurs de plafond à la fin de 2024. Les nouvelles certifications pour ces produits cesseraient à la fin de 2023.

L'EPA reconnaît les contributions importantes des parties prenantes liées aux produits d'éclairage ENERGY STAR au cours des deux dernières décennies et s'engage à considérer attentivement toutes les opinions, en particulier en ce qui concerne le « timing ». L'EPA demande des commentaires sur sa proposition avant le **6 janvier 2023** à l'adresse [lighting@energystar.gov](mailto:lighting@energystar.gov).

La marque ENERGY STAR pour l'éclairage et les spécifications associées aux produits de cette catégorie sont une formidable histoire à succès.

Voici les principales raisons qui motivent de supprimer au lieu de réviser les spécifications :

- Des gains en efficacité énergétique supplémentaires et rentables sont disponibles ou prévus.
- Une norme existante ou à venir au niveau actuel d'ENERGY STAR servira de filet de sécurité pour maintenir les gains en efficacité énergétique.
- Le marché a évolué de telle sorte que le type de produit est abandonné.
- Pour les produits d'éclairage résidentiels, on prévoit qu'en plus du filet de sécurité, les nouvelles normes d'efficacité à venir permettront de récupérer la majeure partie des gains existants et rentables en efficacité énergétique.
- Le 9 mai 2022, le ministère américain de l'énergie (DOE) a publié des règles finales concernant les [définitions](#) (en anglais seulement) et les [normes](#) (en anglais seulement) pour les lampes à usage général, ainsi que sa [politique](#) (en anglais seulement) d'application de la limite de 45 lumens par watt. Conformément aux définitions des produits couverts, le filet de sécurité et les nouvelles normes prévues couvrent la grande majorité des lampes sur le marché américain (une modification prévue pour 2023 devrait couvrir les mêmes produits au Canada).
- Un nombre important de certifications et d'expéditions de luminaires et de kits d'éclairage impliquent des douilles à vis, donc les normes relatives aux lampes représentent une nouvelle base de référence et un filet de sécurité pour les luminaires également.
- Les programmes des services publics ont été un puissant moteur dans l'adoption de produits d'éclairage certifiés ENERGY STAR pendant deux décennies, en permettant à leurs usagers de réaliser des économies d'énergie significatives à long terme grâce à des remises rentables. Ces dernières années, les programmes des services publics ont diminué en prévision des normes fédérales à venir, et avec l'annonce du filet de sécurité, la nouvelle base de référence pour l'éclairage rendra difficile pour les programmes des services publics de justifier le maintien de leurs remises.

À la lumière des considérations de marché qui motivent cette proposition d'extinction, l'EPA prévoit également de supprimer les exigences en matière d'éclairage des spécifications ENERGY STAR pour les ventilateurs de plafond et les ventilateurs de ventilation. Ces changements prendraient effet, en accord avec les échéanciers du DOE, à la fin du mois de juillet 2023.

L'EPA apprécie les commentaires des parties prenantes sur cette proposition. Les parties prenantes qui ont des questions ou qui souhaitent discuter de leurs projets d'interruption de l'étiquetage peuvent contacter [lighting@energystar.gov](mailto:lighting@energystar.gov).

En conclusion, l'EPA et ENERGY STAR Canada apprécient les efforts de tous les intervenants du secteur de l'éclairage pour faire progresser un environnement plus propre grâce au programme ENERGY STAR dans les deux pays et applaudissent votre réussite à faire évoluer le marché vers une plus grande efficacité énergétique. Merci!

Sincèrement,

L'équipe ENERGY STAR Canada